



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/1/Rev.1/Add.2
3 avril 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7-11 avril 2008

Addendum

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 3 de l'ordre du jour : Activités du Secrétariat

- **Ajouter** à la fin du paragraphe commençant par Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif « et fournir au Secrétariat des directives sur la manière de répondre à la demande du Secrétaire exécutif de la Convention de Rotterdam et accepter que le Secrétariat puisse communiquer des informations au Service des substances chimiques du PNUE DTIE sur les expériences acquises en matière de transfert des technologies ou le soutien technique apporté aux pays en développement ».

Point 9 (c)(i) de l'ordre du jour : Amendements au programme de travail du PNUE pour 2008

- **Ajouter** sous Questions à traiter :
 - Renforcement des institutions (Phase I) pour l'Érythrée : Non-conformité à l'article 4B.
- **Ajouter** sous Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif :

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- (f) Envisager l'approbation de la Phase I du projet de renforcement des institutions pour l'Érythrée à hauteur de 40 000 \$US pour un an, sous réserve que cette approbation ne portera pas atteinte au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal en cas de non-conformité et étant entendu que le décaissement des fonds ne se fera pas tant que le Secrétariat du Fonds n'aura pas reçu la confirmation de la notification au Secrétariat de l'ozone de la mise en place d'un système d'autorisation.

Point 9 (d) de l'ordre du jour : Projets d'investissement

- **Remplacer le Tableau 1 par le tableau suivant :**

Tableau 1 : Liste des projets pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	Problème
Bromure de méthyle			
Mexique	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (première tranche)	Canada, Italie, Espagne et ONUDI	Toutes les questions de politiques et de coûts sont convenues. Niveau de financement de plus de 10 millions de \$US.
Accords pluriannuels approuvés			
Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième phase)	Canada, PNUE	PGEF approuvé mais le décaissement des fonds résiduels du PGF doit faire l'objet d'une confirmation
Érythrée	Plan de gestion d'élimination finale des CFC (première tranche)	PNUE et ONUDI	Non respect des mesures de réglementation du PM pour les CFC en 2005, système d'autorisation en place mais pas encore notifié au Secrétariat de l'ozone
Kenya	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième tranche)	France	Niveaux de consommation de CFC en 2004 et 2005 dépassaient les niveaux maximums autorisés par l'Accord
Inde	Plan national d'élimination de la consommation des CFC mettant l'accent sur le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération : Programme de travail de 2008	Allemagne, Suisse, PNUE, PNUD et ONUDI	Non respect de l'accord
Togo	Plan de gestion d'élimination finale des CFC (première tranche)	PNUE, PNUD	Coût et autres questions en discussion
Agent de transformation			
Brésil	Élimination du tétrachlorure de carbone en tant qu'agent de transformation dans deux applications à Braskem	PNUD	Reporté par le Comité à la 54 ^e réunion
Secteur de production			
Inde	Vérification de la production de CFC en 2007 et du programme de travail pour 2008	Banque mondiale	Doit être examinée dans le contexte général de la solution pour le plan national d'élimination de la consommation de CFC

Point 11 (b) de l'ordre du jour : Document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes du financement de l'élimination des HCFC (décision 53/37 (i))

- **Ajouter** sous Questions à traiter ce qui suit :

Le Comité exécutif pourrait examiner en particulier, lors de la présente réunion ou dans le futur, les questions suivantes :

- Financement de projets pilotes ou de projets de démonstration;
- Coûts différentiels d'exploitation et facteurs influençant sa décision ;
- Sélection des indicateurs environnementaux et des incitatifs potentiels en vue de la réduction des impacts environnementaux des produits de remplacement ;
- Seuils du rapport coût-efficacité dans le secteur des mousses ;
- Nouvelles approches « system house » dans le secteur des mousses;
- Accès possible au cofinancement;

- **Ajouter** sous Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif ce qui suit :

Le Comité exécutif pourrait inclure ces points en tant que questions prioritaires à examiner lors de ses discussions préliminaires :

- (a) Coûts différentiels d'exploitation et facteurs influençant sa décision, notamment la durée des paiements des coûts différentiels d'exploitation, les prix des substances chimiques et les modalités concourant à l'établissement de leurs niveaux d'une manière fiable ;
- (b) Remplacement des équipements de fabrication bien avant la fin de leur durée de vie afin de permettre des technologies de remplacement ;
- (c) Indicateurs environnementaux et incitatifs potentiels en vue de promouvoir la sélection de produits de remplacement des HCFC réduisant les impacts environnementaux, tout particulièrement les impacts climatiques. À court terme, la priorité devrait être accordée aux activités visant l'élimination des HCFC ayant les valeurs PAO les plus élevées plutôt qu'à l'adoption de produits de remplacement ayant un faible Potentiel de réchauffement de la planète (PRG) ou d'autres avantages environnementaux tels que l'efficacité énergétique ;
- (d) Autres questions :
 - (i) Questions en suspens de la décision XIX/6, en particulier la date de cessation pour les entreprises de fabrication nouvellement mises en place et l'admissibilité au financement des conversions de deuxième phase ; et
 - (ii) Questions liées au cofinancement.

Point 15 de l'ordre du jour : Révision de l'organigramme du Secrétariat (décision 53/43 (d))

- **Remplacer** « À venir » par ce qui suit :

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/58 présente une révision des budgets 2008, 2009 et 2010 approuvés par la décision 53/43(a) à la 53^e réunion. Cette révision est conforme à la décision 53/43(e) prenant note de la demande du Secrétariat relative à la possibilité de présenter au Comité une structure de personnel révisée au cours de l'année 2008. Cette structure révisée a pour objectif d'assurer que le Secrétariat soit en mesure de continuer à répondre aux attentes du Comité de la façon la plus efficace et la plus financièrement rentable possible.

Questions à traiter : Frais supplémentaires dans le budget du Secrétariat afin d'entreprendre la révision nécessaire de la structure actuelle.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif est invité à :

- (a) Approuver le reclassement du poste de Chef adjoint de P5 à D1 ;
- (b) Approuver un nouveau poste P3 et rétrograder un poste P5 à P3 ;
- (c) Reclassement le poste de l'Adjoint administratif du Chef du Secrétariat de P2 à P3 ;
- (d) Approuver trois nouveaux postes G6 ;
- (e) Approuver un budget révisé de 6 104 859 \$US pour 2008, 3 486 811 \$US pour 2009 et 3 661 152 \$US pour 2010.